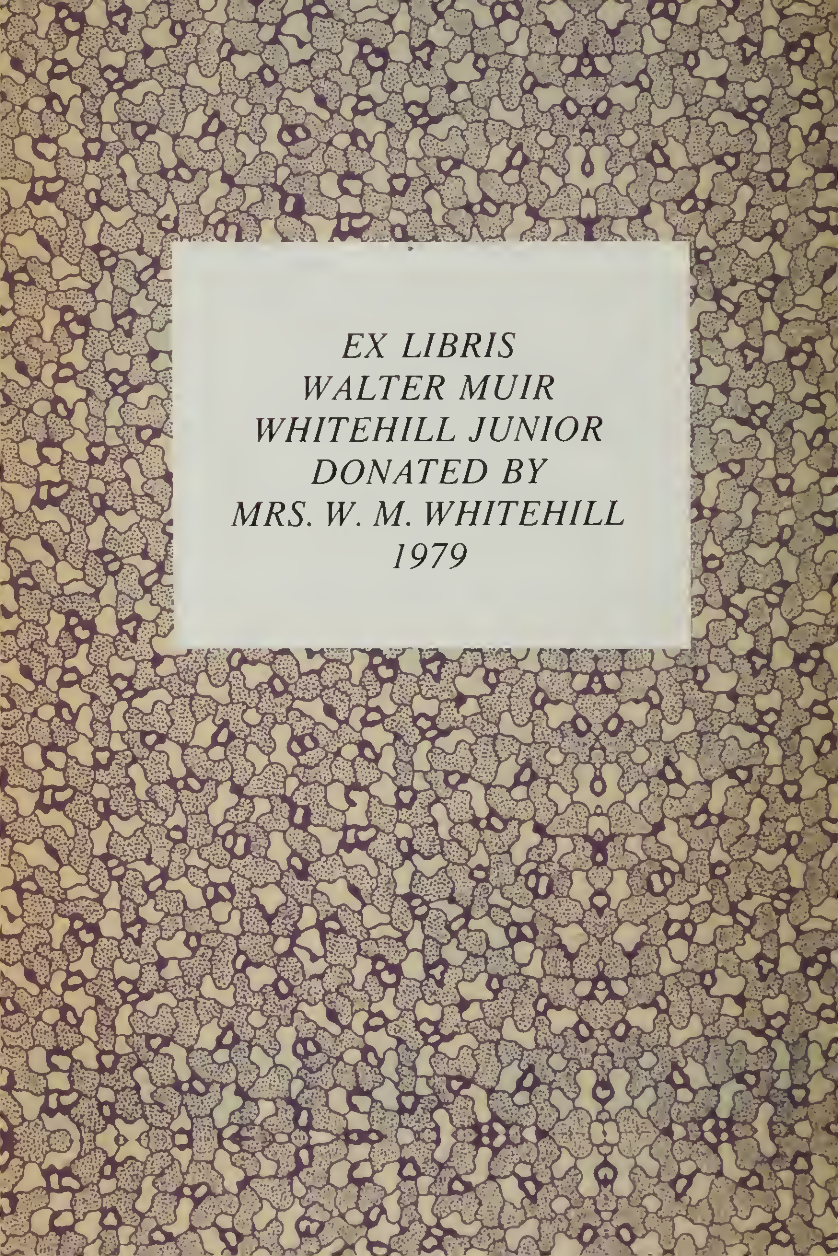
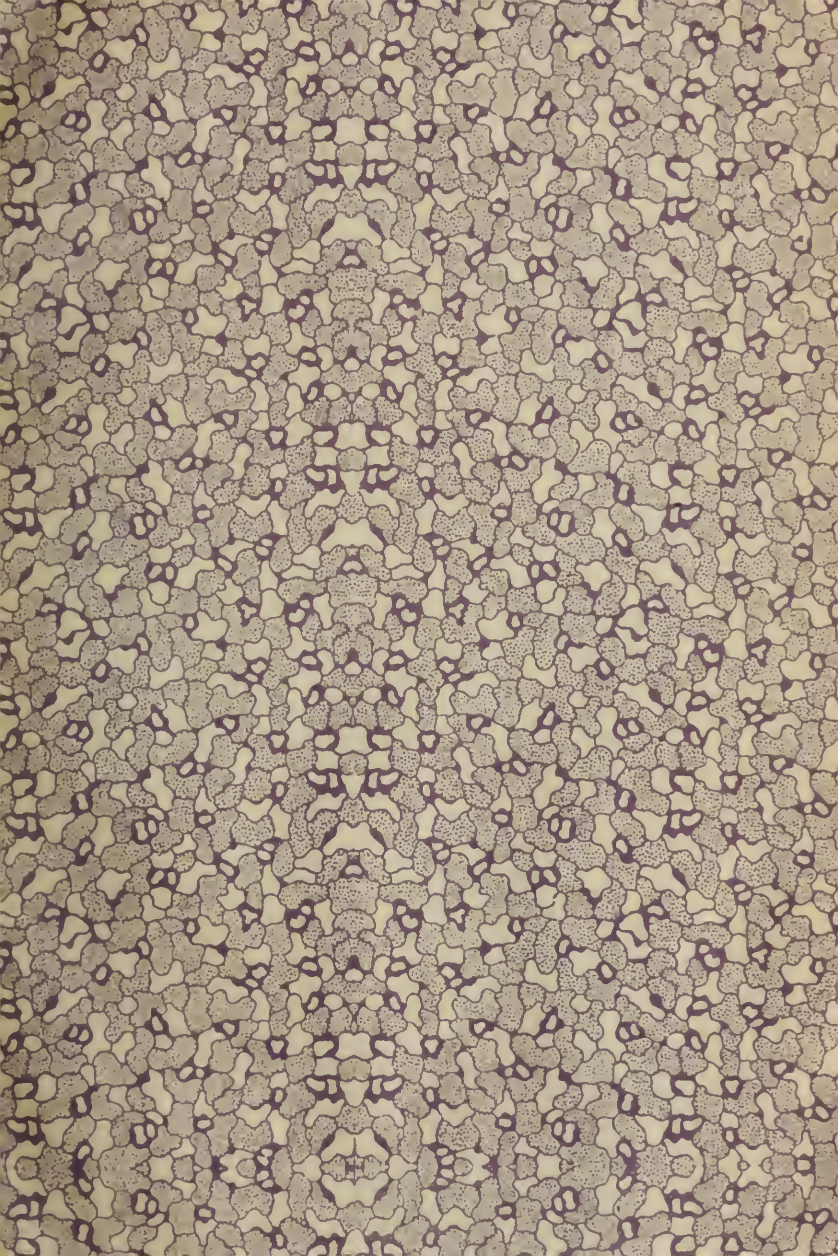

EX LIBRIS
WALTER MUIR
WHITEHILL JUNIOR
DONATED BY
MRS. W. M. WHITEHILL
1979



LA QUESTION

DE

MORIENVAL

Réponse à M. A. SAINT-PAUL

PAR

EUGÈNE LEFÈVRE-PONTALIS

ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE DES CHARTES
MEMBRE RÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

Extrait de la *Correspondance historique et archéologique*

(Année 1897)

PARIS

LIBRAIRIE H. CHAMPION

9, QUAI VOLTAIRE, 9

1897

LA QUESTION

DE

MORIENVAL

Réponse à M. A. SAINT-PAUL

PAR

EUGÈNE LEFÈVRE-PONTALIS
ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE DES CHARTES
MEMBRE RÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

Extrait de la *Correspondance historique et archéologique*
(Année 1897)

PARIS
LIBRAIRIE H. CHAMPION
9, QUAI VOLTAIRE, 9
—
1897

LA QUESTION DE MORIENVAL

RÉPONSE A M. A. SAINT-PAUL

En 1894, M. Anthyme Saint-Paul déclarait que ma discussion sur la date de l'église de Morienval n'aurait plus « ni sel, ni actualité », parce que je n'avais pas jugé à propos de l'intercaler sans raison au milieu d'un chapitre qui concerne l'origine et le développement des voûtes d'ogives (1). Cette remarque antérieure ne l'empêche pas de revenir aujourd'hui sur le même sujet après avoir lu la description de l'église. Comme nous avons le tort, M. Régnier et moi, de ne pas être aussi faciles à convertir que d'autres archéologues, M. A. Saint-Paul fait appel à toutes les ressources d'une polémique fertile en expédients, mais il est bien préférable de ramener le débat sur un terrain purement scientifique.

Le savant archéologue me reproche tout d'abord d'avoir disserté sur l'église en 1885, sans la connaître complètement. Or, j'ai fait à Morienval un séjour prolongé pour relever le plan, les coupes et les élévations de l'édifice. M. A. Saint-Paul, beaucoup mieux renseigné sur ma thèse à l'École des Chartes que moi-même, prétend que je n'ai pas vu la brisure des arcs d'encadrement du déambulatoire, comme si je n'en avais pas mesuré la flèche pour dessiner la coupe longitudinale du chœur (2). Dans ma description manuscrite, la brisure variable de ces arcades se trouvait parfaitement indiquée, tandis que M. A. Saint-Paul écrivait en 1877 : « On sent à peine des ogives dans les arcs qui s'ouvrent sur le déambulatoire » (3). Cette remarque ne peut s'appliquer qu'aux arcades centrales, car les deux autres sont franchement brisées.

(1) *La Transition*, dans la *Revue de l'Art chrétien*, 1894, p. 472.
(2) La planche VI de mon ouvrage est la reproduction par l'héliogravure d'un lavis exécuté en 1884.
(3) *Congrès archéologique de Senlis*, p. 257.

En 1885, j'avais également signalé le défaut de soudure entre l'abside et les clochers, car il faudrait être aveugle pour faire un relevé du chevet de l'église sans voir que ses assises ne concordent pas avec celles des tours latérales. J'avais même eu soin de teinter en clair le déambulatoire sur le plan de l'édifice pour bien montrer que le chœur appartenait à deux périodes différentes.

Voici d'ailleurs le texte exact d'un paragraphe de ma thèse soutenue à l'École des Chartes en 1885 :

« A l'époque où les tours jumelles furent bâties, l'abside formait un hémicycle précédé d'une travée droite, car le décrochement des assises est bien visible dans les angles où le mur de l'abside rencontre la base des clochers. Il faut en conclure que le déambulatoire fut ajouté après coup. Comme la différence de niveau entre le sol naturel et le pavé du chœur favorisait la poussée des terres, le chevet ne devait pas tarder à menacer ruine. On se mit à l'œuvre pour le rebâtir sur un nouveau plan vers la fin du XIe siècle, mais le style et l'ornementation du déambulatoire, où la voûte d'ogives et l'arc en tiers-point font déjà leur apparition, permettent de supposer que les travaux se continuèrent pendant les premières années du XIIe siècle. »

J'étais alors du même avis que M. A. Saint-Paul, car il avait également reconnu « des formes qui rappellent le XIe siècle » dans le chœur de Morienval, en 1877 (1). Si j'ai écrit, en 1886, dans plusieurs articles, que l'église de Morienval n'offrait aucun spécimen d'arc en tiers-point du XIe siècle, c'est que j'avais adopté pour la reconstruction du chœur la période 1095-1105. Je ne me croyais donc pas autorisé à prétendre que les arcs brisés du déambulatoire appartenaient au XIe plutôt qu'au XIIe siècle. D'ailleurs, l'étude des chapiteaux de Villers-Saint-Paul et de Rieux (Oise) m'avait convaincu de la nécessité de rajeunir quelque peu le déambulatoire. Cette opinion était d'ailleurs partagée, en 1893, par mon excellent maître, M. de Lasteyrie, qui attribuait le déambulatoire de Morienval aux premières années du XIIe siècle (2). Mon confrère, M. Enlart, était du même avis en 1894, quand il considérait ce petit rond-point « comme appartenant à une date très voisine de 1100 » (3).

(1) *Congrès archéologique de Senlis*, p. 256.
(2) *Bulletin monumental*, 1893, p. 532.
(3) *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1894, p. 132.

Suivant M. A. Saint-Paul, j'aurais essayé de faire de Morienval le pivot de tout un système, mais quoi qu'on ait pu me faire dire, en employant l'expression « d'œuvre initiale » dont je ne me suis jamais servi, je n'ai fait que partager l'opinion de mon savant contradicteur qui écrivait en 1877 : « La nervure et l'ogive avaient été fort peu pratiquées lorsque le chœur de Morienval fut construit. C'est là que les habitants du Valois virent pour la première fois ces germes féconds d'un nouvel art de bâtir » (1). Ce qui fait l'intérêt de ce déambulatoire, bien antérieur au rond-point de Saint-Denis, ce sont ses quatre voûtes d'ogives dont le style est vraiment archaïque. L'architecte manquait d'expérience, mais il avait compris l'avantage des nervures entrecroisées, tandis que l'usage de la voûte d'arêtes était encore très répandu. Son œuvre précoce ne fit pas école, car les constructeurs du déambulatoire de Poissy et de Saint-Martin-des-Champs restèrent encore fidèles à la voûte d'arêtes.

J'ai eu soin de faire observer que les voûtes d'ogives de Morienval n'étaient pas les plus anciennes de la France, mais on peut les étudier utilement pour comprendre les origines de l'architecture gothique, sans avoir besoin d'expliquer l'emploi progressif de l'arc en tiers-point par l'influence de Saint-Front de Périgueux, suivant la singulière théorie de M. A. Saint-Paul. En effet, après avoir prétendu que l'aspect sévère de cet arc — pourquoi cette épithète ? — dut rebuter d'abord les constructeurs, il s'exprime ainsi dans son *Histoire monumentale de la France* (2) : « L'église Saint-Front, par sa solidité et sa bizarrerie, fut beaucoup remarquée; elle devint le point de départ d'un système d'édifices qui fit de l'ogive (lisez arc en tiers-point) un de ses caractères distinctifs, et, de proche en proche, cette nouveauté d'arc se répandit dans toutes les provinces durant la première moitié du XIIe siècle. »

Avant d'écrire un troisième article sur l'église de Morienval, on pourrait croire que M. A. Saint-Paul a parcouru les *Annales bénédictines* de Mabillon et l'*Histoire du Valois* de Carlier, mais il avoue qu'il n'a pas encore pris la peine d'étudier les textes depuis l'année 1893, où il se proposait déjà d'y recourir (3). D'ailleurs, après avoir écrit cette phrase en 1894 : « La

(1) *Congrès archéologique de Senlis*, p. 256.
(2) Cf. p. 104.
(3) Le légendaire de l'abbaye n'indique pas que l'abbesse Pétronille fit décorer son église. On y lit simplement qu'après le départ des porteurs de

date du rond-point serait donnée par la translation dans cette église, en 1122, du corps de saint Annobert, relique qui attira de nombreux pèlerins » (1), il renonce désormais à se prévaloir de ce texte, sans doute parce qu'il ne reconnaît aucune valeur à celui qui concerne la chapelle de Bellefontaine.

M. A. Saint-Paul écrivait à M. l'abbé Müller en 1893 : « Il me répugnerait moins de graver sur une des pierres du déambulatoire de Morienval le millésime d'1140 que celui d'1114 » (2). Ce n'était pas une boutade finale, comme il le prétend aujourd'hui, car au début du même article (3), il proposait successivement les dates d'1130, 1135 et même 1140. Ainsi l'honorable archéologue arrivait peu à peu à rajeunir le déambulatoire jusqu'à l'époque de la consécration du porche de Saint-Denis en 1140. Pour diminuer encore la distance qui sépare ces deux constructions, il prétendait que maint chapiteau du porche bâti par Suger était « cousin germain, sinon frère de ceux de Morienval » (4), comme si les élégantes feuilles d'acanthes des chapiteaux et les fines moulures des tailloirs de Saint-Denis pouvaient se comparer aux lourds entrelacs, aux feuillages grossiers, à l'épaisse astragale des chapiteaux de Morienval, où l'on voit encore quelques tailloirs en biseau garni de feuilles de fougère.

Il y a cinquante ans, certains archéologues se plaisaient à vieillir les plus anciennes églises de la France. On considérait volontiers des monuments du XIe siècle comme des spécimens de l'architecture du IXe ou du Xe siècle. Une réaction très légitime contre cette tendance ne pouvait manquer de se produire. M. Alfred Ramé donna le signal du mouvement et voulut prouver avec trop de parti pris qu'aucun édifice religieux de la France, même telle ou telle crypte, n'est antérieur à l'an mil. On a fini par reconnaître qu'il avait dépassé le but, mais il trouve aujourd'hui des imitateurs. Pour laisser à Suger la gloire d'avoir construit la première église gothique, l'école du rajeunissement à outrance admettrait volontiers que les architectes de l'Ile-de-

reliques le 1er septembre 1122 « Omnis plebs Morina vallis ad ecclesiam convenit..... et in superiori loco venerabiliter et reverenter in hac sancta ecclesia sanctum Dei collocavit ». Cf. *Mabillon*, *Annales ordinis. S. Benedicti*, t. VI, col. 644.

(1) *Revue de l'Art chrétien*, 1895, p. 9.

(2) *Comité archéologique de Senlis*, 1893, p. 57.

(3) *Ibid.*, p. 50.

(4) *Ibid.*, p. 55.

France qui vivaient sous le règne de Louis VI connaissaient à peine la voûte d'ogives, et que l'emploi de l'arc en tiers-point ne leur était pas familier. La vérité est comme toujours dans un juste milieu entre deux opinions trop absolues.

En 1893, M. A. Saint-Paul imprimait cette phrase : « Il ne me répugnerait en aucune façon de faire descendre la date du déambulatoire à 1130 ou 1135, même à 1140 » (1).

En 1895, il était d'avis que « tout le déambulatoire, en admettant, si l'on veut, une interruption dans les travaux, ne peut guère remonter qu'à 1120 ou 1130 » (2).

En 1897, il écrit : « Si j'ai adopté un instant 1120 comme date la plus reculée, c'est en déclarant que je n'entendais pas répudier 1115. »

Après avoir changé trois fois d'opinion, puisque chacun de ses trois articles correspond à une nouvelle étape, mon savant confrère n'a guère le droit de me reprocher d'avoir rajeuni le déambulatoire d'une quinzaine d'années. J'ai fait un bon pas en avant, il a fait un saut de vingt-cinq ans en arrière. Nous avons fini par nous rencontrer sur le terrain des concessions mutuelles, mais je tiens à constater que j'avais déjà proposé à M. Saint-Paul, l'année dernière, dans ma description complète de l'église, de signer la paix sur une date voisine d'1115 (3). Alors pourquoi recommencer, avec un pareil luxe de périodes décennales ou quinquennales, une polémique qui se termine par une retraite en bon ordre ?

Le déambulatoire ne serait donc plus une œuvre retardataire, mais il faudrait le considérer comme l'un des plus anciens monuments encore intacts de l'architecture gothique. Pour justifier son premier système, M. A. Saint-Paul avait tenté d'expliquer les raisons qui empêchaient des religieuses de faire bâtir une église en avance sur son époque. « Morienval, dit-il, était une abbaye de femmes, et ne pouvait naturellement renfermer dans son sein des moines architectes, ni des moines ouvriers. L'abbaye ne pouvait non plus faire venir de loin, sinon à grands frais, des tailleurs de pierre et des sculpteurs. Elle dut s'adresser à des habitants de la localité ou des localités voisines assez

(1) *Comité archéologique de Senlis*, 1893, p. 50.

(2) *Poissy et Morienval*, dans les *Mémoires de la Soc. arch. de Pontoise*, 1895, p. 6.

(3) *L'architecture religieuse au* XI*e et au* XII*e siècle dans l'ancien diocèse de Soissons*, t. I, p. 206.

au courant des pratiques de leur époque, mais trop peu novateurs ou trop peu exercés pour les perfectionner notablement (1). » J'avais fait observer au savant archéologue que ces ouvriers locaux n'étaient pas si arriérés ou si maladroits, puisqu'ils ont couvert le Beauvaisis, le Valois et le Soissonnais d'églises rurales remarquables dès le règne de Louis VI (2). Je n'insisterai pas de nouveau sur cette argumentation, car M. A. Saint-Paul se décide à la reléguer au second plan.

Heureux de pouvoir clore la discussion sur la date du déambulatoire par cette dernière observation, je n'aurais plus rien à ajouter si les critiques de M. A. Saint-Paul ne portaient pas sur trois autres points en litige, à savoir, la voûte haute de l'hémicycle, la lanterne du transept et l'addition des tours jumelles qui n'auraient pas été prévues dans le plan primitif.

« L'existence d'une voûte en cul-de-four au-dessus de l'abside, dit M. Saint-Paul, est une hypothèse qui ne repose sur rien de concluant. » Or, il est impossible d'admettre que l'architecte du déambulatoire ait appareillé des nervures sous la voûte supérieure, car sur quels supports aurait-il fait reposer ces branches d'ogives ? La seule pile encore intacte du déambulatoire présente un simple pilastre sur la face qui regarde l'hémicycle. Comme ce pilastre ne fait aucune saillie sur le nu du mur au-dessus du tailloir, les nervures n'auraient pu s'appuyer que sur des corbeaux saillants dont l'existence est absolument problématique. Quand les constructeurs de la région renforçaient une voûte en cul-de-four par des nervures, comme à Chelles (Oise), à Berzy-le-Sec, à Bonnes, à Laffaux et à Vauxrezis (Aisne), ils avaient toujours soin de disposer une colonnette engagée sous la retombée des deux branches d'ogives qui rejoignaient la clef du doubleau.

En outre, la singulière étroitesse de la petite fenêtre primitive visible du côté nord au-dessus du toit du déambulatoire et son archivolte qui descend en plongeant vers l'intérieur s'expliquent par la nécessité de ne pas affaiblir le mur circulaire à la naissance de la voûte en cul-de-four. Cette voûte fut détruite au XIVe siècle, et non pas au XIIIe siècle, comme le suppose M. A. Saint-Paul (3), car le profil des nervures actuelles et les débris de

(1) *Poissy et Morienval*, p. 14.
(2) *Architecture religieuse du Soissonnais*, t. I, p. 205.
(3) *Poissy et Morienval*, p. 4.

l'ornementation des culs-de-lampe indiquent cette période plutôt que la précédente. Enfin les fenêtres hautes de l'abside ne furent pas remaniées au xve siècle, mais ces baies furent agrandies et dépouillées de leur remplage gothique au xviie siècle quand on retailla les consoles des branches d'ogives.

M. A. Saint-Paul n'a pas compris pourquoi j'ai dit que le carré du transept formait une véritable lanterne au xie siècle. Au lieu de sourire de ma « distraction malencontreuse », il aurait mieux fait de retourner une troisième fois à Morienval et de monter dans les combles. En se plaçant sur la voûte centrale du transept, il aurait aperçu au nord et au sud, c'est-à-dire au-dessus des arcs qui encadraient l'entrée des croisillons, deux fenêtres en plein cintre percées tout près des angles de la croisée. Cette disposition, qui se retrouve à Catenoy (Oise), permettait de faire passer la toiture des croisillons au-dessous de l'appui des baies, tandis que le comble des bras du transept serait venu les masquer, si on les avait rapprochées de l'axe de la cage.

En signalant ces quatre ouvertures dans ma description, je ne pouvais pas supposer que leur existence serait mise en doute. A l'extérieur, leur archivolte passait sous l'ancienne corniche romane que l'on peut encore distinguer au-dessus de l'arc qui encadre le bras méridional du transept. Enfouies sous la charpente des croisillons en 1614, ces baies devinrent invisibles de l'intérieur après la construction d'une voûte d'ogives sur la croisée en 1652.

Au xie siècle, le doubleau en plein cintre qui séparait la nef du transept était surmonté de quatre petites arcades de la même forme, pour diminuer le poids du petit mur construit sur ses claveaux. Ces ouvertures sont encore intactes aujourd'hui sous les combles. Il est certain que les murs du carré du transept ne dépassaient pas la hauteur de ceux de la nef, comme l'indique la corniche méridionale qui se continue sur la cage de la croisée, mais la lumière pénétrait directement dans le carré du transept par quatre fenêtres latérales et par les quatre arcatures qui donnaient dans la nef au-dessus du doubleau occidental.

J'ai donc eu raison d'employer l'expression de " lanterne " pour désigner une cage ajourée sur trois côtés, car dans les églises du Soissonnais bâties au xie siècle, les doubleaux de la croisée supportent des murs pleins. A Morienval, la toiture du carré du transept reposait à l'est sur un pignon, et son inclinaison devait être aussi faible que celle du comble de la nef. Le

pignon actuel, percé d'une baie en plein cintre et surélevé au XVIIe siècle, mesurait quatre mètres de hauteur au XIIe siècle : ses anciennes assises sont encore intactes.

Dans ma description du croisillon nord, j'ai commis une erreur que M. A. Saint-Paul aurait pu me signaler avec plus de raison que celle de la lanterne. J'avais attribué au XIIIe siècle la grande chapelle voûtée d'ogives qui s'ouvre au fond du croisillon, en rapportant sa construction à l'époque où Pierre de Parvillers institua une chapellenie dans l'église. Comme je n'avais pas vu cette chapelle avant la restauration de 1878, je n'avais pas attaché d'importance à son ornementation refaite à neuf. Ses arcatures en plein cintre ne me semblaient pas un signe certain du XIIe siècle, car l'église de Mareuil-sur-Ourcq (Oise), bâtie vers 1210, renferme des arcatures de la même forme. Dans la chapelle de Châvres, près de Vauciennes (Oise), on peut voir également des petites arcades et même un portail en plein cintre du XIIIe siècle.

En dessinant, l'automne dernier, le chœur carré d'une église voisine de Morienval, celle de Bonneuil-en-Valois, je me suis aperçu que cette abside, construite vers 1160, doit être considérée comme le prototype de la chapelle de Morienval qui porte l'empreinte d'un art plus avancé. Il faut en conclure que cette chapelle fut bâtie vers 1170. Trois chapiteaux romans, encore intacts sous la retombée des arcatures, m'ont confirmé dans cette opinion. Où donc se trouvait la chapelle fondée par Pierre de Parvillers en 1240 ? Elle occupait à mon avis l'emplacement de l'absidiole du nord dont M. Selmersheim a retrouvé les fondations. L'absidiole romane n'avait pas été écrasée sous le poids du clocher, comme M. A. Saint-Paul le suppose, mais au XIIIe siècle, on prit le parti de la remplacer par une chapelle rectangulaire plus grande. Cette chapelle gothique voûtée d'ogives fut démolie à l'époque moderne. L'arc en tiers-point qui l'encadrait s'appuie sur des colonnes et sur des chapiteaux à crochets.

Ce n'est donc pas du côté nord qu'on peut discuter utilement la question de savoir si les tours jumelles furent ajoutées au plan primitif. Mon honorable adversaire tient tellement à prouver ce point de sa thèse qu'il admet un clocher central imaginaire pour montrer que les tours jumelles auraient eu un angle engagé dans cette lanterne si elles avaient existé dès l'origine.

L'étude du croisillon méridional montre bien que le soubassement de la tour du sud fut bâti en même temps que la première travée du chœur. A l'appui de cette manière de voir, j'ai déjà fait observer que des arcs de décharge en plein cintre, destinés à reporter sur les angles le poids des clochers, se trouvaient engagés dans les murs latéraux du sanctuaire. Mon éminent contradicteur cherche à expliquer leur présence par la nécessité de soutenir la voûte en berceau primitive, mais c'est une pure hypothèse, car les architectes romans de l'Ile-de-France n'ont jamais eu l'idée de faire reposer une voûte de ce genre sur des arcs de décharge.

D'ailleurs, cet argument ne paraît pas décisif à M. A. Saint-Paul, car il affirme aussitôt qu'on a pu faire une reprise en sous-œuvre au moment de la construction des tours, comme s'il était facile de couper les pieds-droits d'une voûte en berceau pour placer un arc de décharge au-dessous de sa naissance. Passons de l'autre côté du mur, en pénétrant dans le réduit qui se trouve à la base du clocher méridional. La voûte en berceau de ce réduit repose de chaque côté sur un large bandeau taillé en biseau. Si la théorie de M. A. Saint-Paul était exacte, il faudrait admettre que le bandeau de gauche fut incrusté après coup dans les assises du mur, ce qui est tout à fait invraisemblable. Enfin, si les tours jumelles n'avaient pas été prévues dès l'origine, on aurait percé des baies en plein cintre dans la première travée du chœur, au lieu de faire des murs pleins. Or il est impossible de découvrir aucune trace d'ouvertures de ce genre.

Ces trois observations prouvent que les murs de la travée droite sont aussi anciens que les tours jumelles. Pour rebâtir entièrement ces murs avant de commencer les fondations des clochers latéraux, il aurait fallu démolir et reconstruire la voûte en berceau. C'était un travail inutile, car des murs construits vingt ans plus tôt auraient offert assez de résistance pour supporter le poids des clochers.

Je passe à l'absidiole voisine. Si elle ne se soude pas à l'extérieur avec le pied de la tour, c'est que ses parements sont remplacés par du blocage moderne jusqu'au niveau de la baie qui l'éclaire. A partir de ce point, on voit des assises également modernes qui ne concordent pas plus avec les contreforts d'angle qu'avec le clocher. Comme cet appareil ne remonte ni au XI[e] ni au XII[e] siècle, il est impossible d'appliquer à l'absidiole le même raisonnement qu'au déambulatoire, en s'appuyant sur le défaut

de concordance des assises, mais on peut trouver d'autres éléments de discussion.

« Les deux clochers, dit M. A. Saint-Paul, furent dès leur base une addition qui compromit la solidité des absidioles (1) ». Ainsi, suivant ce système, les absidioles étaient antérieures aux deux tours. Or, l'absidiole actuelle du croisillon sud n'existait pas quand le clocher méridional fut bâti. Je vais en donner une preuve indiscutable. Entrons dans le réduit inférieur de la tour. A deux mètres derrière la porte, une baie en plein cintre parfaitement appareillée s'ouvre dans le mur du sud. Pourquoi cette fenêtre romane, aujourd'hui bouchée, est-elle invisible à l'extérieur? Parce qu'elle donne en plein dans le mur de l'absidiole, comme il est facile de s'en assurer en mesurant le rayon central de ce petit hémicycle.

Au XIe siècle, le réduit ménagé dans le soubassement du clocher se trouvait donc éclairé du côté droit. Ce couloir, large de deux mètres, vient buter contre un mur plus ou moins remanié, mais sa voûte ne se reliait pas à celle d'une petite absidiole, comme sous le clocher d'Oulchy-le-Château (Aisne). On y a peut-être célébré la messe, car une piscine en plein cintre s'ouvre au niveau du sol actuel du même côté que la baie.

A quelle date faut-il attribuer l'absidiole? Est-ce une construction romane? Je ne le pense pas. Sa voûte en cul-de-four repose sur un bandeau semblable à celui qui se trouve dans le réduit inférieur du clocher, mais on a pu réemployer les assises de l'ancien bandeau. Je serais disposé à croire que l'absidiole fut reconstruite en 1614, quand on remania la charpente du transept. A cette époque, on aurait avancé d'environ 0^m70 le mur oriental du croisillon sud, comme l'indique un contrefort moderne qui se trouve en avant des anciens contreforts d'angle. La fenêtre qui éclairait le soubassement du clocher se trouva dès lors bouchée par la nouvelle absidiole. Dans la suite, cette chapelle fut obstruée par un retable adossé à un mur peu épais.

La théorie de M. A. Saint-Paul consiste à soutenir que les tours jumelles furent ajoutées après coup. Voici l'objection qu'on peut lui opposer. Si le premier architecte n'avait pas prévu l'emplacement des clochers latéraux, pourquoi aurait-il repoussé les absidioles jusqu'à l'extrémité du mur oriental du transept,

(1) *Comité arch. de Senlis*, 1893, p. 52.

au lieu de faire correspondre leur axe avec celui des bas-côtés, comme dans toutes les églises romanes dépourvues de déambulatoire, et notamment à Saint-Léger-au-Bois (Oise), et à Saint-Thibault-de-Bazoches (Aisne)?

L'arc de décharge en plein cintre, visible à l'extérieur sur la face méridionale de la tour, fut appareillé aussi bien pour éviter l'écrasement de la fenêtre percée dans le réduit inférieur que pour empêcher l'angle du clocher de peser sur le bord du cul-de-four de l'absidiole. A gauche, ses claveaux disparaissent derrière le mur actuel du transept, ce qui confirme mon hypothèse au sujet de l'élargissement du croisillon. Grâce à ces deux retraits successifs de la tour, cet arc se trouve plus en arrière qu'on ne pourrait le supposer, en voyant le mur du clocher pénétrer dans la fenêtre de l'absidiole actuelle.

L'autre clocher ne renferme pas d'arc de décharge du même genre sur sa face septentrionale. Il est facile d'en comprendre la raison. Comme la tour du nord mesure en largeur $0^{m}60$ de moins que celle du sud, elle n'empiétait pas sur l'absidiole primitive. La différence entre leurs dimensions peut s'expliquer par la nécessité de donner beaucoup d'assiette à la tour du sud dont le pied se trouve à un niveau inférieur à la base de l'autre clocher. Faut-il supposer que le premier architecte s'était contenté de prévoir un seul clocher latéral au nord de l'abside, comme à Rhuis (Oise)? Non, car les dispositions signalées dans le réduit inférieur du clocher sud permettent d'écarter cette hypothèse. Ainsi, rien ne s'oppose à ce que la construction des absidioles primitives ait coïncidé avec celle des clochers du chœur. En effet, le maître de l'œuvre aurait été obligé d'allonger le transept au sud pour bâtir la tour méridionale sans arc de décharge.

Après avoir répondu aux critiques de mon savant contradicteur, voici les dates que je propose pour la construction et les remaniements de l'église de Morienval pendant le XIe et le XIIe siècle :

1040-1060. — Construction du gros œuvre de l'église qui comprenait un porche avec tribune supérieure, une nef, deux bas-côtés; un transept, éclairé par quatre fenêtres au centre et flanqué de deux absidioles dans les croisillons; un chœur en hémicycle précédé d'une travée droite. Je rattache à cette première campagne la tour bâtie au nord de l'abside et le soubassement de la tour du sud.

Vers 1070. — Achèvement du clocher méridional du chœur. Cette tour porte l'empreinte d'un style plus avancé que le clocher du nord.

1100-1110. — Construction du clocher qui s'élève au-dessus du porche.

1110-1120. — Démolition de l'abside primitive et construction du déambulatoire sur le même emplacement.

Vers 1135. — On remplace la voûte en berceau de la travée droite du chœur par une croisée d'ogives.

1170-1175. — Construction de la grande chapelle gothique du croisillon nord.

L'article que j'ai dû consacrer à ma défense m'aura permis de rectifier la date de cette chapelle, en complètant la description du transept par de nouvelles remarques, mais comme M. A. Saint-Paul est d'accord avec moi sur l'âge du déambulatoire, j'aurais mauvaise grâce à ne pas déclarer à mon tour que la question de Morienval est close. Tout a été dit de part et d'autre, et nous avons disséqué l'édifice dans ses moindres détails. Laissons aux archéologues le soin de juger la valeur de nos arguments au lieu de tourner toujours dans le même cercle.

M. A. Saint-Paul me conseille en terminant de déchirer la charte qui autorise les moines du prieuré de Bellefontaine à bâtir une chapelle en 1125. Qu'il me permette de ne pas suivre son avis en qualité d'archiviste et d'archéologue. Avant de savoir le nom des églises du Soissonnais que j'attribue à la première moitié du XIIe siècle dans la nouvelle livraison de mon ouvrage parue cependant depuis trois mois, il m'invite à les rajeunir en bloc sans les avoir visitées lui-même. Il m'indique l'évolution que je dois accomplir et prévoit ce que la cathédrale de Senlis devra m'apprendre, comme si je n'y étais jamais entré. Autant vaudrait refaire mon ouvrage pour lui éviter la peine de renouveler ses critiques à propos d'une église ou d'une autre, mais il a rendu trop d'éminents services à l'archéologie française par ses savants travaux pour sacrifier à la polémique un temps que nous pouvons mieux employer tous les deux.

EUGÈNE LEFÈVRE-PONTALIS.

SAINT-DENIS. — IMPRIMERIE H. BOUILLANT, 20, RUE DE PARIS.



